

La Lettre de la Scam*

page 02

ENTRETIEN AVEC JEAN-LOUIS MISSIKA

page 05

LE FESTIVAL DU GRAND REPORTAGE

page 06

DOSSIER ACTU : LE VRAI EST UN MOMENT DU FAUX

page 08

ALAIN REY

page 09

LA COPIE PRIVÉE

page 10

LES ETOILES

page 12

MANIFESTE : PARCE QUE LA CULTURE OUVRE LE CŒUR ET L'ESPRIT

→ Édito

Ouvrons les portes

Oui ouvrons les portes !

Au terme de quatre années de mandat à la Présidence de la Scam, imprévues pour moi, enrichissantes, débutées au milieu de turbulences et d'affrontements aujourd'hui apaisés, c'est le message le plus important que je crois aujourd'hui nécessaire de formuler.

Le monde change, faut-il le redire ? La communication est planétaire pour chacun de nous à tout instant, les possibilités de la création individuelle et collective sont sans limites, l'univers marchand s'en empare au gré de batailles financières sans pitié pour contrôler les images, le son et l'écrit. Tout cela en moins d'une décennie, que dis-je, entre la première et la dernière année du mandat que je termine. Les mentalités changent, les imaginaires ouvrent de nouvelles voies; il ne se passe plus de jour qui ne nous apporte de nouvelles surprises. Certaines nous émerveillent, d'autres nous effraient. Chaque mutation historique, technologique, sociologique, culturelle, génère sa part de confusion et d'inquiétude. La Scam change aussi. Elle a déjà changé. Avec 23 000 auteurs, un

répertoire qui évolue, des exigences nouvelles, un environnement structurel, économique, juridique, politique et international qui se transforme, elle doit faire face avec **un esprit neuf**. Sans jamais perdre de vue sa finalité : défendre l'intérêt général des auteurs et affirmer ses valeurs en plaçant au premier rang **la liberté d'expression et de création**.

Quatre années qui ont vu des changements statutaires fondamentaux et des initiatives nouvelles.

Extension de la **possibilité de vote à l'ensemble des auteurs**, notamment par voie électronique, grâce aux procédures informatiques, meilleur équilibre des voix entre membres, sociétaires stagiaires et sociétaires.

Nouveau mode de répartition des droits d'auteurs (NMR) pour les œuvres audiovisuelles, plus objectif et plus équitable, après une étude large, longue et délicate.

En 2006 création des **Étoiles de la Scam** qui apportent chaque année à **trente œuvres** exceptionnelles à caractère documentaire, distinguées avec le souci de la transparence, une reconnaissance, une visibilité et une confortable dota-

tion financière. Les diffuseurs ont marqué de façon significative leur intérêt. Elles complètent les bourses **Brouillon d'un rêve** qui soutiennent les projets en cours d'élaboration.

Les Ateliers de la Scam, apportent, par ailleurs, aux auteurs une information et une formation indispensable pour éclairer un futur en permanente transformation.

Les défis à venir sont considérables. Il va falloir **comprendre, anticiper**, car rien ne sera plus comme avant. Une génération nouvelle doit prendre progressivement la suite de celle qui a fondé avec Charles Brabant, avec volonté et lucidité, la Scam il y a 25 ans. Quelques éléments nouveaux ont déjà fait la preuve de leur capacité à construire. Les élections à venir doivent amplifier ce mouvement.

Oui, ouvrons les portes.

Une nouvelle donne vient d'être mise en place au niveau politique. Elle va devoir s'intéresser, entre autres choses, à l'avenir d'une Télévision publique dont les missions restaurées devraient contribuer à reconstruire une société qui s'interroge aujourd'hui sur son identité et son devenir. Nous savons

bien que depuis près d'un demi-siècle la télévision, avec le meilleur et le pire, a forgé ce que nous sommes devenus, au centre du système marchand.

La réforme des ressources du **Service public de la télévision** devrait être au cœur des combats à mener. Elles doivent **être indépendantes, pérennes et progressives**. Après avoir échappé pour l'essentiel au pouvoir politique il faut que la Télévision publique, pour se retrouver, échappe un jour au pouvoir de l'argent. Il n'y a de démocratie réelle que dans **un équilibre**, constamment remis en cause, entre les forces en présence.

Car le déferlement de l'insignifiance a toutes les chances de se produire avec l'évolution des nouvelles technologies qui ne s'arrêtera plus. **Des espaces de résistance** et de reconquête doivent naître pour que l'essentiel continue à vivre.

La Scam peut être l'un de ceux-là.

« *Que plus d'hommes soient éclairés et que chacun participe selon ses moyens à la lumière de son siècle* ». Diderot 1752. ●

Ange Casta

Président de la Scam

n°28 - mai 2007

→ entretien avec Jean-Louis Missika

La fin d'une télévision ?

Jean-Louis Missika, docteur d'état, sociologue, professeur de sociologie des médias et écrivain dont un ouvrage sur Raymond Aron et un autre sur le Cardinal Lustiger ; le dernier en date *La fin de la Télévision* (Le Seuil) est une sorte d'aide mémoire, l'histoire d'une télévision en voie de disparition. En même temps, ce livre dessine demain avec prudence. Extraits d'une rencontre organisée à la Scam.

En 1998, vous avez rédigé un rapport sur la télévision publique pour Catherine Trautmann, alors ministre de la Culture. Qu'est devenu ce rapport ?

Il a eu le destin de tous les rapports : il a été mis dans un tiroir et enterré vivant. J'avais proposé de substituer des contrats d'objectifs, entre l'État actionnaire et les chaînes publiques de la télévision, aux cahiers des charges. J'avais oublié que, dans le système administratif français, nous ne remplaçons pas un dispositif par un autre : nous les empilons. Ils ont instauré le contrat d'objectifs, ils ont gardé le cahier des charges. Pour l'essentiel, ce rapport, dont l'une des vocations était de mieux définir les missions

quelque chose du transport d'images animées à domicile mais cela ne pourra plus s'appeler *télévision* au sens que nous avons donné à ce mot.

J'avais essayé d'analyser la transformation de la notion même de mission de service public. Jusqu'à l'apparition de la télévision privée, au milieu des années 80, la définition des missions de service public était simple : elles étaient définies par rapport aux téléspectateurs pour leur offrir des œuvres, des produits audiovisuels correspondant à des critères plus ou moins objectifs de qualité. Après, l'audiovisuel est entré dans un monde avec des contraintes économiques et une logique industrielle.

nature que celles de France 2 ou de France 3. Un bloc d'obligations concerne indifféremment le secteur public et le secteur privé. Quand nous entendons les personnes dire qu'il n'y a pas de différence entre les chaînes, c'est vrai de ce point de vue !

C'est une évolution de la fonction du ministère de la Culture ou de l'État régulateur qui consiste à faire vivre un secteur au nom d'impératifs plus industriels que culturels. Cette vision protectionniste a conduit à une conception malthusienne de l'économie de l'audiovisuel français : faire en sorte qu'il y ait le moins de chaînes possibles et que le système d'obligations protège les chaînes en place. Le paradoxe

fameuse phrase « le métier de TF1 est d'aider Coca Cola à vendre son produit, ce que nous vendons à Coca Cola c'est du temps de cerveau humain disponible », la Scam a édité une affiche pour dire non. Aurait-elle dû faire la même affiche s'adressant à celui qui dirigeait alors le service public de la télévision ? L'État est l'unique actionnaire de la télévision publique et il ne veut pas prendre ses responsabilités.

Cela ne concerne pas que la télévision ; l'État n'est pas un très bon actionnaire. Il n'est jamais là au moment des choix stratégiques mais il passe son temps à pinailler sur les détails. L'État, en tant qu'actionnaire, pose un problème.



1.



2.



3.



4.

de service public de l'audiovisuel, n'a pas été suivi d'effets.

La menace qui planait il y a vingt ans sur une télévision qui vivait sur la distraction, l'information et le partage culturel était déjà bien réelle. La dégradation s'est passée dans un temps relativement court.

La durée de vie aura été beaucoup plus courte que celle des autres grands médias. Il restera toujours

Très rapidement, avec les gouvernements de gauche comme de droite, les obligations sont devenues des obligations économiques de soutien à la production. Elles s'éloignent des critères culturels pour aller vers des critères quantitatifs tels que le pourcentage de chiffre d'affaires à investir dans les œuvres, le nombre de films à diffuser en prime time...

Les obligations de TF1 ou M6, sur le plan économique, sont de même

majeur est, qu'au nom du service public, de la lutte contre un risque de libéralisme et d'ouverture du marché, nous avons créé un dispositif dont la principale fonction est de protéger TF1. Patrick Le Lay s'est rendu compte qu'une des meilleures façons de maintenir la position de TF1 au sein du système audiovisuel était de protester en permanence contre ce système.

Quand Patrick Le Lay a dit la

La tradition française veut que l'État ait trois fonctions dans l'audiovisuel : actionnaire, régulateur et législateur.

L'État régulateur, dans les démocraties modernes, doit confier la régulation à une autorité administrative indépendante. En France, quand le pouvoir politique souhaite se débarrasser d'une Autorité qui lui déplaît, il fait voter une nouvelle loi qui crée une nouvelle structure. Et les nominations sont toujours

soupçonnées d'être « politiques ». De plus, le CSA n'a pas un vrai pouvoir de jurisprudence, l'actionnaire finance mal, et le législateur passe son temps à voter des lois pour suivre le rythme de l'innovation technologique sans jamais vraiment rattraper son retard. Il y a un mélange des rôles et des genres qui ne facilite pas la lisibilité de la politique audiovisuelle et sa compréhension par le grand public comme par les professionnels.

Dans votre livre vous écrivez que « la télévision est en train de disparaître sous nos yeux sans que nous en soyons tout à fait conscients. Elle est partout et nulle part. Nous entrons dans un monde d'images omniprésentes et de média absent : toujours plus d'images et toujours moins de télévision. Nous allons connaître une société sans télévision. Ce n'est pas la télévision en tant que technologie qui disparaît mais la télévision en tant que média. »

Cette technologie va dans le sens de la société actuelle. Nous sommes passés du « nous » au « je ». La technologie est le moyen qui permet à des sensibilités et à des changements de comportement de s'exprimer mais elle n'est pas le seul moteur. Avant que nous découvrions Internet et la VOD, nous allions au vidéo club pour louer des cassettes. Nous observons, avec la télévision délinéarisée, une sorte de libération : la possibilité de la

sons de disque. Celles-ci disaient : « d'abord vous découvrez la nouveauté à la radio, puis vous allez dans un magasin acheter un CD ». Les jeunes ont répondu : « non, nous découvrons comme nous le voulons, sur Internet ou à la radio et nous téléchargeons ». Les maisons de disque ont dit que toute personne qui télécharge est un présumé coupable, elles ont créé plusieurs dizaines de millions de coupables. Les consommateurs ont gagné mais le problème n'est pas réglé : la destruction de valeur du point de vue des studios et des auteurs est considérable. Il est réglé au sens où, dans ce bras de fer entre une génération entière et des éditeurs de musique et de films, les vainqueurs sont ceux qui étaient du côté de la consommation et de l'affirmation du moi.

Il existe de nombreux sites comme MySpace, YouTube, Skyblog et Dailymotion. Quel est le point commun à tous ces sites ? Chacun peut y produire, soi-même, du texte, de l'image fixe ou de l'image animée, l'éditer et le diffuser, se constituer en réseau avec d'autres à travers cet acte d'affirmation de sa personnalité.

Le processus connaît une accélération et les jeunes passent beaucoup de temps sur ces sites. Ce temps est pris à la télévision et moins à d'autres activités. Ils font du cross-média, c'est-à-dire qu'ils sont capables de consommer plusieurs médias en même temps.

que nous vivons aujourd'hui : cette télévision fragmentée, atomisée qui ne sait plus comment elle s'appelle.

Nous sommes dans une société d'auteurs et à la page 57 de votre ouvrage : « une chose est sûre, la révolution numérique nous invite à réinventer les formes mêmes de la propriété intellectuelle et les règles de sa rémunération. Longtemps les entreprises de télévision se sont senties protégées par leurs technologies analogiques. Aujourd'hui, concrètement, la voie est libre pour que tous les types de vidéos circulent par Internet. »

Un patron de studio américain a dit que « l'industrie musicale a été pour nous le canari dans la mine de charbon ». Il est exact que l'industrie musicale a essuyé les plâtres parce qu'un fichier numérique musical occupe moins de place qu'un fichier audiovisuel.

Toute personne qui a navigué sur YouTube s'est rendue compte de son extraordinaire richesse. Dans un magasin comme la Fnac, l'offre disponible en termes de diversité pour les DVD est limitée par l'espace physique des bacs et des linéaires. Sur Internet, que ce soit en commerce ou en visionnage, l'offre est immense. Sur le site Amazon, 50 % des commandes passées concernent des œuvres qui ne sont pas disponibles en magasin. C'est ce qu'on appelle la théorie de « la longue traîne », et c'est

d'hui, avec cette bourse, des auteurs réalisent un film. Mais peu connaissent des conditions de diffusion dignes de leur qualité. Le numérique permet une avancée sur le plan de l'affirmation du moi, mais aujourd'hui, le cinéaste se retrouve seul avec un film qui ressemble à ces photos montrées au retour de vacances. Certains auteurs renoncent à leurs droits pour exister.

Nous sommes dans une période où il faut expérimenter de nouvelles façons de distribuer. La distribution à l'ancienne va se transformer profondément. Internet est un outil de désintermédiation et les intermédiaires, comme l'est la télévision, sont menacés.

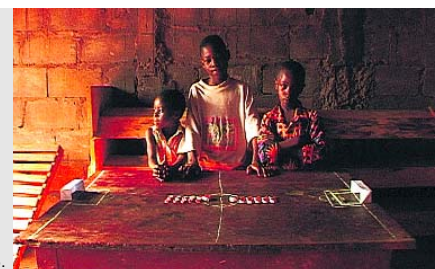
Nous sommes dans une période que j'assimilerais au début du 19^e siècle. La presse écrite n'était pas assez riche pour financer des journalistes professionnels. Elle l'est devenue dans un processus de création de valeur, par l'invention de nouveaux modes de financement comme les petites annonces, la publicité, la vente au numéro, etc. J'ai une vision optimiste des choses. Avec l'ensemble des personnes qui interviennent sur le web et l'ensemble de ces jeunes qui y consomment, il n'est pas possible que nous ne trouvions pas un mécanisme de financement. Déjà la publicité explose sur le web. Elle connaît des taux de croissance qui varient, suivant les pays et les secteurs, entre 30 % et 80 %. D'ici trois ans, elle pèsera une trentaine de mil-

Quelques photos des films préselectionnés aux Étoiles illustrent ce numéro

1. *La belle et les bêtes* de Marie Ka
2. *Ma mondialisation* de Gilles Perret
3. *Mille et un jours* de Frédéric Laffont
4. *Raffaele Mastroianni : profession voleur* de Didier Verbeek
5. *Verdun, massacre annoncé* d'Axel Clevenot
6. *Une histoire de ballon* de Stéphanie Gillard



5.



6.

consommer au moment où nous le voulons. Les personnes considèrent que l'imposition d'un horaire fixe pour le visionnage d'une œuvre audiovisuelle à domicile est une atteinte à leur liberté. Ils acceptent de faire cet effort pour aller au cinéma mais, à domicile, l'idée est : quand je veux, où je veux et avec qui je veux.

Nous l'avons vu avec la musique, dans le bras de fer entre les jeunes générations et les grandes mai-

C'est une façon de s'opposer aux générations précédentes.

La radio était un média intragénérationnel. Nous écoutions Europe 1 quand nos parents écoutaient France Inter ; nos enfants se sont mis à écouter NRJ et nos petits enfants Skyrock. Il y a les natifs du numérique et les non natifs du numérique. Cette génération du numérique s'invente des usages et des pratiques.

L'âge mûr de la télévision est celui

une réelle opportunité pour les œuvres à diffusion limitée et à rotation lente.

A côté de cela, il existe la question de la transformation de la rémunération des créateurs et des auteurs.

Nous y arrivons. Un des honneurs de la Scam est de distribuer les bourses « Brouillon d'un rêve ». Autrefois cette bourse était une goutte d'eau dans l'océan. Aujourd'hui,

liards de dollars à l'échelle mondiale. Certains disent même que ce chiffre est sous évalué car il ne tiendrait pas compte de la vente des mots clés par Google notamment.

Internet va devenir adulte, y compris sur le plan financier, avec les dérives possibles que l'on peut imaginer. Nous aurons des problèmes d'interruption de vidéos par de la publicité, de la publicité cachée, etc. Internet est considéré comme

→ suite de l'entretien

un havre de liberté par ceux qui en ont assez d'être considérés comme du temps de cerveaux disponibles par la télévision. Cependant, la probabilité que la logique du cerveau disponible s'applique aussi à Internet est relativement forte.

Comment faire en sorte que l'auteur ne soit pas lésé. Le risque majeur est que les opérateurs privés, pour l'essentiel américains, se substituent aux sociétés d'auteurs pour gérer les droits d'auteurs. En disant cela, je prends position contre une certaine conception propriétaire des DRM.

Le deuxième problème est celui de la licence globale. Il faut accepter l'idée qu'une licence globale ne peut pas se décider pays par pays mais doit faire l'objet d'une négociation internationale, on ne peut pas changer l'équilibre général du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle avec un simple amendement au parlement français. Il faudrait initier un débat international sur la question du droit d'auteur à l'ère numérique.

Une série de problèmes techniques se posent, ainsi qu'un problème économique : qui va négocier avec qui ? Les grands acteurs d'Internet sont des agrégateurs et non des producteurs ou des éditeurs de contenus. Vont-ils être les payeurs ? La réponse est plutôt oui. Quels sont ceux qui gagnent beaucoup d'argent sur le web ? Les agrégateurs que sont les

Les taxes ne donnent pas toujours les résultats escomptés. Le financement obligatoire des œuvres par les chaînes de télévision a des effets pervers. Les chaînes de télévision, même avec une demande d'œuvres de fiction d'origine nationale, n'augmentent pas la production. Il faudrait remettre notre dispositif à plat et voir comment financer les œuvres sans passer par ces mécanismes. Le système de financement de l'audiovisuel français est moins performant que celui de ses principaux voisins européens, il faudrait peut-être commencer à se demander pourquoi.

La chronologie des médias est remise en cause par le net. Comment financer encore des œuvres si elles sont exploitées gratuitement sur Internet avant d'avoir pu générer un retour sur investissement ?

La conception de la propriété intellectuelle pose un vrai problème. La France est un pays étrange où l'on considère que le logiciel libre est très bien mais que l'œuvre libre de droit est très mal. Quelle est la différence entre les deux sinon que les créateurs n'appartiennent pas aux mêmes groupes sociaux. Nous vivons dans un monde de confusion intellectuelle et politique ; les problèmes sont complexes et difficiles à traiter.

Aujourd'hui, nous avons besoin

ser des films les samedis et mercredis soirs à la télévision et nous nous étonnons d'être leader, en Europe, sur le marché des lecteurs de DVD ; or il existe un lien de cause à effet évident entre ces deux données.

Personnellement, j'essaie de convaincre mon éditeur de mettre mon livre sur Internet en consultation gratuite. Joël de Rosnay a écrit un livre, *La révolte du pronétariat*. Il a mis son livre en consultation gratuite sur le web et il a regardé l'effet sur les ventes en librairies : elles ont augmenté. L'exposition de l'œuvre accroît l'appétit et génère une présence à l'esprit qui provoque des ventes.

Si l'argent ne revient pas vers la création, n'assisterons-nous pas à la déprofessionnalisation des métiers et de la production. Entre cinq et dix millions d'auteurs non professionnels signent des licences dites de Créative Commons pour être diffusés dans le monde entier sans être payés. C'est une remise en cause profonde des droits d'auteur au nom du partage, de la collaboration et de l'altruisme.

La frontière entre amateurs et professionnels est fluctuante. Jusqu'à la naissance de la presse populaire au début du 19^e siècle, les journaux étaient faits par des amateurs qui étaient médecins, politiciens, bourgeois... Cette frontière

Buñuel. Certains en sont et ils ont trouvé un moyen d'accéder à la professionnalité. Le Web 2.0 ne restera pas une immense foire aux amateurs. Sur des sites tels que YouTube ou sur des blogs, l'insignifiance est la denrée la plus répandue. Le travail de sélection va se mettre en route.

Pour le Web 3.0, des millions de dollars seront investis dans des sites dont la fonction principale sera de faire le tamis. Les personnes qui y auront survécu diront alors : « comment nous rémunèrent-on ? ». L'argent sera là !

Les contenus sont l'obsession de Google, Yahoo et MSN. Par définition, Google attend d'être attaqué. Quand ils ont racheté YouTube, ils ont essayé de signer des accords avec les grands studios américains. Ils savaient que les studios n'attaquaient pas YouTube parce que ceux-ci attendaient qu'un gros de l'Internet le rachète. Depuis que Google a racheté YouTube, les procès pleuvent et c'est logique. La monétisation aura lieu.

Que ce monde soit difficile à accepter, je ne le conteste pas. Internet est une révolution qui combine l'invention de l'imprimerie et la révolution industrielle de la fin du 18^e et du début du 19^e siècle.

Au début du transport des marchandises, de grandes entreprises transportaient les marchandises par chemin de fer. Le transport



1. *Chacun joue sa vie* de Stéphan Moszkovicz
2. *Radio Okapi, radio de la vie* de Pierre Guyot
3. *Tjibaou, le pardon* de Gilles Dagneau et Kotra Wallès
4. *L'expressionnisme allemand*, générique d'Eric Bernaud
5. *Le soleil et la mort* de Bernard Debord
6. *Histoire d'un secret* de Mariana Otero

portails tels Yahoo, MSN, les moteurs de recherche de type Google et les fournisseurs d'accès de type Orange. Qui sera en face d'eux ? Si ce sont des auteurs à titre individuel, le rapport de forces sera inexistant.

Concernant le financement des œuvres, jusqu'à présent, les recettes de la télévision finançaient le cinéma et la télévision. Comment faire pour trouver des recettes de substitution ?

d'expérimenter. Nous ne devons pas forcément avoir la même démarche que les Américains mais pourquoi ont-ils tenté de sortir un DVD en même temps que la sortie du film en salles ? Parce c'était un moyen de lutter contre la piraterie. Qu'importe si c'est une bonne ou une mauvaise idée, en France, nous ne pouvons même pas l'expérimenter. Pourtant, la question de l'expérimentation est cruciale. En France, il est interdit de diffu-

n'est pas stable : des professions naissent et d'autres meurent. Les professions peuvent mourir mais l'acte de création ne meurt pas, par définition.

La question de la propriété intellectuelle est simple pour moi. Nous avons à faire à une masse de personnes dont certaines deviendront des professionnels. Aujourd'hui, parmi ces milliers de jeunes qui s'expriment sur Internet, il n'existe pas des milliers de Mozart ou de

routier est apparu avec de gros camions et les entreprises ont été confrontées à un choix terrible qui était celui de savoir quel était leur métier ? Il a été donné deux types de réponse, ceux qui ont dit : « notre métier est de faire rouler des trains » et ils sont morts ; ceux qui ont dit : « notre métier est de transporter des marchandises et nous les transporterons soit par chemin de fer, soit par route » et ils ont survécu. ●

→ le débat de la Scam

Festival du grand reportage

Salué comme une « innovation heureuse » par *Le Monde* (édition du 28 mars 2007), le débat organisé par la Scam au Figra (festival international du grand reportage d'actualité) a permis à quatre auteurs et journalistes d'échanger sur leurs pratiques avec une assemblée de 200 personnes composée de festivaliers et de professionnels. Thème proposé : « Les journalistes et les réalisateurs de télévision sont-ils vraiment des témoins de leur temps ? »

Benoît Duquesnes qui animait cette table ronde, a tenu son rôle avec la prestance qu'on lui connaît à l'antenne, prenant part également au débat. Dans une ambiance conviviale, les uns et les autres ont pu exposer des points de vue parfois contradictoires. Partant de l'intitulé générique, des questions très pratiques ont été posées, avec des réponses variant selon les interlocuteurs. Si dans leur prime jeunesse, les auteurs réunis autour de la table semblent avoir tous eu pour ambition de « changer le monde », ils ont dû réviser leurs prétentions à la baisse. Ensemble, ils insistent néanmoins

qu'elle défend. Jean Michel Carré s'inscrit dans une démarche de « contre-pouvoir » face à un pouvoir en place (politique, économique, etc.) qui occupe « un temps de parole énorme ». Répondant aux critiques sur le contenu des journaux télévisés, Hervé Brusini insiste sur l'importance de l'information, regrettant que les journalistes soient de moins en moins dépêchés sur les lieux de l'actualité. Si les images ne suffisent pas à faire l'information, elles peuvent parfois changer le cours des événements, rappelle-t-il, regrettant le manque de liberté accordée aux journalistes en Irak, par exem-

pas été à la hauteur de ses attentes. Sans doute, analyse Benoît Duquesnes, ces scènes-là sont-elles convenues aux yeux du public alors que la diffusion des images d'Abou Graïb ont révélé des pratiques de l'armée américaine a priori insoupçonnées. L'image que l'on n'attend pas serait d'autant plus marquante. Ce qui fait dire à Hervé Brusini que les images qui ont changé le cours des choses ont toujours été des images d'actualité. Il fait part des réflexions menées à France Télévisions pour respecter une charte éthique de l'information. Il rappelle les coutumes des premiers JT qui intégraient dans

précédé d'une écriture et d'un long repérage. Il est donc légitime que le réalisateur affirme son point de vue, étayé par le travail de préparation. Jean Michel Carré attend toujours que ses convictions de départ soient bousculées. Il cite le cas de son tournage avec les femmes détenues. Il considérait en entreprenant ce travail que la violence due à la privation de liberté n'avait pas d'égal. Pour découvrir au final que la prison préservait certaines de ses interlocutrices d'une déchéance totale. À un autre festivalier demandant comment l'on vit du documentaire, il a été répondu qu'avec deux films



4.



5.



6.



sur la nécessité de s'engager, de continuer à se battre pour disposer du temps nécessaire à témoigner de la complexité des êtres et des situations, dans leurs films ou leurs reportages.

Mylène Sauloy revendique « une approche empathique » des personnes qu'ils filment. Elle explique sa volonté de rechercher l'humanité au milieu de l'horreur, avec l'espoir de transmettre au téléspectateur « l'envie d'agir » pour la cause

ple. Jean Michel Carré considère que lorsque les journalistes sont bridés dans leur travail, le champ est ouvert aux documentaristes pour des approches différentes et des films menés plus en profondeur. Sceptique, Mylène Sauloy confie son malaise à propos de son film *Tchéchénie, la vidéo qui accuse*, réalisé à partir de bandes montrant des exactions filmées par des soldats russes. Elle espérait des réactions face à l'horreur. Elles n'ont

les sujets une partie des procédés de fabrication (journaliste dans le cadre, équipe de tournage à l'image, utilisation des à-côtés voire des ratés) et avaient l'avantage de rappeler au téléspectateur que l'info était fabriquée.

En réponse à l'interpellation d'un festivalier qui regrette que les documentaires diffusés à la télévision, donnent l'impression d'un point de vue péremptoire, il est rappelé qu'un documentaire est censé avoir été

par an coproduits par des chaînes généralistes hertziennes, un documentariste dispose de revenus comparables à ses confrères journalistes de l'actualité. Il est cependant de plus en plus difficile de faire aboutir des projets nécessitant un temps de travail conséquent. On ne peut que regretter le manque de réactivité des chaînes. Mylène Sauloy rappelle que seul le statut d'intermittent lui permet de poursuivre son travail. ●

→ par Laurent Duvillier, délégué général

« Le vrai est un moment du faux »⁽¹⁾

TÉLÉVISION DU FUTUR

Conformément au dispositif prévu par la loi sur la télévision du futur visant à promouvoir la constitution d'un patrimoine audiovisuel original, les discussions s'engagent avec la Direction du développement des médias sur l'instauration d'un sous-quota d'œuvres à caractère patrimonial au sein des obligations de production d'œuvres audiovisuelles des chaînes de télévision. La Scam, la SACD, l'Uspa, le SPFA et le Spi font part de leur position commune au ministre de la Culture et de la Communication

Il fut un temps pas si lointain où ce que l'on conviendrait aujourd'hui de désigner sous le vocable de « Création » rimait avec réflexion élaborée, porteuse d'un regard singulier, étant le fait de quelques élus et l'œuvre « descendait » de son auteur vers le public, un public plus ou moins restreint de quelques « happy few » qui la recevaient comme une gratification. Pour y avoir accès et s'en nourrir, il fallait posséder des clés que l'on ne détenait souvent qu'à travers de ses origines ou des enseignements du système éducatif. Les possédait-on qu'elle s'offrait alors comme une illumination, un aiguillon, l'accompagnement d'une vie... toujours une expérience forte. Sa rareté en faisait le prix pour partie, un ébranlement qui vous transformait à jamais... si vous aviez eu le bonheur de croiser ne serait-ce qu'une fois son chemin. Et quand on était créateur, l'engouement d'un vaste public n'était pas à dédaigner certes, mais quelle satisfaction ne retirait-on pas, également, du succès d'estime que l'on se taillait auprès de quelques esprits choisis.

Aujourd'hui, l'explosion des technologies numériques permettant la banalisation des moyens de produire des contenus et la prolifération des vecteurs de stockage, de transport et de mise à disposition de ces derniers, est à l'origine de phénomènes perturbant nos schémas les mieux établis et nous plongeant dans un certain désarroi. On savait déjà que le public était devenu un « consommateur » goulou et même un prescripteur de conte-

charger gratuitement et illégalement des milliers de musiques qu'il écouterait peut-être, et en fait désormais autant avec les films... Bref, le consommateur de masse absorbe, dévore sans assimiler, sans vraiment de discernement, des « objets industriels » plus que des objets de culture. Or l'œuvre de l'esprit relève-telle du marketing, doit-elle se

et, par suite, l'illusion qu'il peut être lui aussi « créateur », auteur, artiste, journaliste « citoyen »... donnant en partage tout ce qu'il veut au plus grand nombre. Du vidéo-gag cantonné à quelques cases dans les programmes télévisés, on est passé sans transition à un déversement de contenus non hiérarchisés par l'interposition d'un filtre garantissant un niveau mini-

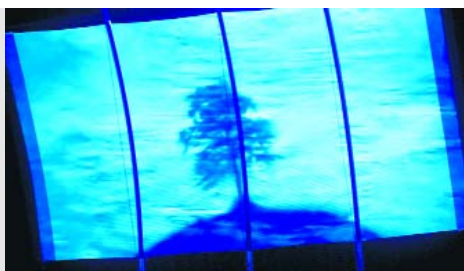
ON SAVAIT
DÉJÀ QUE LE
PUBLIC ÉTAIT
DEVENU UN
« CONSOMMA-
TEUR » GOULU
ET MÊME UN
PRESCRIPTEUR



1.



2.



3.

et précisent que, pour être significative, la part consacrée aux œuvres de patrimoine (documentaire de création, fiction, animation...) doit représenter au moins 85 % du niveau d'investissement obligatoire (ou de l'obligation globale d'investissement) des chaînes concernées.

nus : spectateur avide de loisirs faciles et déterminant l'audimat, il pèse sur la programmation des chaînes de télévision en l'orientant vers les contenus les plus générateurs de chiffre d'affaires publicitaire et plus en amont sur leur mise en production ; lecteur séquentiel et peu attentif dans les transports en commun, il se voit livrer des ouvrages allégés et digests, formatés au « tourné de page » ; internaute, il s'est déjà habitué à télé-

conformer au goût du public et couler à flot au risque d'y perdre ce qui fait sa substance ? L'esprit critique n'est-il pas fondateur de l'esprit humain ? Le citoyen peut-il se réduire au consommateur ?

Plus récemment, un pas de plus a été franchi dans la confusion des rôles, puisque tout un chacun est désormais à même de posséder et maîtriser les outils techniques lui donnant la possibilité de s'exprimer

mal d'élaboration, de maîtrise d'un savoir-faire, de qualité d'un regard ou d'une pensée, avec la floraison des sites de partage vidéo, des blogs. Nous vivons le triomphe de « l'ego-casting » qui rabaisse souvent la création au rang de divertissement dépourvu de sens.

Le grand public, déjà devenu consommateur de « produits » substituables plus que d'objets culturels à proprement parler, devient désormais lui-même générateur

de contenus : non seulement il réagit aux œuvres, inter-réagit avec elles et avec les autres internautes en mettant à profit les licences du type « creative commons » dont certaines permettent voire sollicitent cette collaboration dans des termes plus ou moins lisibles, mais il va jusqu'à s'auto-proclamer auteur ou artiste, produisant des contenus de toutes pièces ou grappillant des bribes de-ci de-là et les divulguant sans vergogne. Ici encore, la grisurie l'emporte souvent sur le sens critique, sur le discernement, fondements de la culture...

Mais y a-t-il pour autant nécessairement « œuvre de l'esprit », condition sine qua non de la protection de l'objet culturel par le droit ? L'exacerbation des individualités n'est-elle pas le signe de la « misère spirituelle » que stigmatise Bernard Stiegler, comme une « paralysie de l'esprit humain »^[1] ? Qu'a véritablement à voir la production incontrôlée de contenus relevant de la pulsion avec l'expression d'une singularité livrant une œuvre de l'esprit qui contribue à l'accroissement de la Connaissance ? On le

pas en arrière sur ce point, l'enjeu crucial est plutôt de déceler des raisons d'espérer et de faire prospérer les germes d'un rebond, afin que la création constitutive de notre culture ne sombre pas, noyée dans une massification abêtissante, mais au contraire qu'elle s'ouvre de nouveaux horizons.

Là où il est de bon ton de s'offusquer et où la tentation est forte pour nos auteurs de baisser les bras, d'autres, des jeunes, des artistes, des intellectuels célèbrent la libération de la création. Là où il n'était point de salut si l'on ne savait pas trouver les voies de la mise en lumière, aujourd'hui la notoriété et le succès naissent du bouche à oreille pour peu que les premiers pas, à peu de frais sur le web, aient été convaincants. Et c'est bien ce qu'ont déjà compris certains : le réseau est une formidable exposition pour les talents, les personnalités, ce peut être un tremplin pour de nouveaux créa-

sa passivité, susciter en lui un esprit de découverte, une curiosité d'apprendre, éveiller des potentiels ignorés ? Est-il totalement absurde d'envisager que les déferlements actuels de contenus incontrôlés, ineptes ou géniaux, se traduiront tôt ou tard par un effet de saturation qui conduira l'internaute à se frayer son propre chemin au travers du foisonnement, à trier, discerner,

éliminer, mettre en perspective, organiser ? La nouvelle faculté dont dispose chacun d'accéder facilement à une somme inouïe de connaissances, ainsi que de concocter son propre programme audiovisuel ou sonore, y compris à partir des sources les plus variées, ne peut-elle annoncer un regain d'appétit pour une création « réenchântée » porteuse de sens, d'espoir, de désir collectif ? Et d'ailleurs, n'est-on pas en train de réfléchir à la manière de certifier, hiérarchiser, organiser les contenus culturels accessibles au plus grand nombre ?

INTERACTIVITÉ,
PERSONNALISATION SONT
DES CARACTÉRISTIQUES
MAJEURES
DES
NOUVEAUX
MODES DE
FRÉQUENTATION DES
ŒUVRES

EN MÉMOIRE À CHARLES BRABANT

Lorsque Charles Brabant nous a quittés, le 30 novembre dernier, les auteurs, administrateurs, dans un accord unanime, accompagnés dans cette initiative par les auteurs de la Sacd, ont souhaité organiser ensemble un hommage à l'ami, au président-fondateur de la Scam. Une soirée amicale sera offerte le 24 mai, après la projection de son documentaire *Rimbaud, voleur de feu* dans l'auditorium de la Scam qui portera désormais son nom. Lors d'une deuxième soirée, le 31 mai à la SACD, vous êtes invités à revoir *Les Liaisons Dangereuses*, en compagnie de ses amis du répertoire dramatique. À cette occasion, la

1. *Alimentation Générale* de Chantal Briet et Benoit Alavoine
2. *Mahaleo* de Marie-Clémence Paes, César Paes, Raymond Rajaonarivelo
3. *Arperghis, tempête sous un crâne* de Catherine Maximoff et Patrice Nezan
4. *Suzy Solidor, un étrange destin* d'Alain Gallet et Marie Francis
5. *Glenn Gould, Au-delà du temps* de Bruno Monsiegeon



4.



5.

comprend, si tout est œuvre, tout est nivelé, il n'est plus « d'objets d'admiration, de sublimation et d'amour »^[1] : l'espèce humaine ne risque-t-elle pas d'y perdre tous ses repères ?

Difficile de ne pas évoquer la fin d'une certaine civilisation, de certaines valeurs que nous défendons. Mais le combat est-il irrémédiablement perdu ? Faut-il renoncer ? À coup sûr, le développement technologique est là et on ne reviendra

teurs, hors des sentiers battus de naguère et sans l'écran des intermédiaires pas toujours bien inspirés que sont les producteurs, éditeurs, etc. lesquels demeureront cependant utiles au moment de construire une carrière.

Interactivité, personnalisation sont des caractéristiques majeures des nouveaux modes de fréquentation des œuvres, et finalement, n'est-ce pas sortir le consommateur de

À l'heure de la toute puissance technologique, de l'ultralibéralisme le plus insolent, est-il insensé de miser sur un renversement des valeurs, l'autodestruction d'un système débilisant, l'avènement d'une autre société ? Nous croyons que c'est seulement en restituant sa dignité, sa légitimité et son autorité au Politique que ce « passage » pourra se faire. ●

[2] - *Mécréance et discrédit, 2. Les sociétés incontrôlables d'individus désaffectés*, Ed. Galilée, mars 2006

Scam éditera un livret, espérant que ce travail autour de la mémoire d'un homme exceptionnel et généreux prolonge auprès des nouvelles générations d'auteurs le souvenir de ses actes et son message.

Information :
www.scam.fr ou sur
www.sacd.fr.

[1] - « *Dans le monde réellement renversé, le vrai est un moment du faux* » - Guy Debord, *La société du spectacle*, Gallimard, 1992.

Alain Rey

Lors de la rentrée de septembre 2006, passait à la trappe la chronique d'Alain Rey, l'une des plus intelligentes de France-Inter. Le lexicologue de la tranche info du matin, qui partageait avec un public enchanté sa vision originale du sens des mots et du pouvoir de la langue, était renvoyé à ses dictionnaires. Il laissait derrière lui un vide au goût absurde. Le 6 mars dernier, la Scam a voulu rendre hommage à son talent. Antoine Perraud, un autre amoureux des mots, dialoguait avec lui.

Cinq décennies de labeur, de recherches et de réalisations n'avaient guère procuré à Alain Rey qu'une reconnaissance mesurée dans le monde universitaire, à l'exception notable du soutien d'une Julia Kristeva ou d'un Jean-Claude Chevalier. En revanche, le directeur des rédactions du Robert devait connaître la consécration grâce aux médias. Cette longue marche de l'expert devenu sage, puis star, commence en 1975 dans un coin oublié de la grille de FR3, pour aboutir trente ans plus tard à ce symptôme indéniable de gloire : une intervention en direct au 20 heures de France 2, où l'oracle moustachu est consulté sur l'enseignement de la grammaire.

sage leurs contemporains, et ça ne m'est jamais arrivé... » — auquel il préfère celui d'« artisan », le bâtisseur de dictionnaires devenu figure médiatique ne se montre pas dupe pour autant : « Le grand public s'enthousiasme pour les histoires de langue, mais de manière anecdotique. L'archéologie des mots passionne le public alors que la linguistique le laisse froid. On préfère s'emparer du langage pour dénoncer les erreurs d'autrui. Beaucoup s'amuse à traquer les fautes dans les discours de ceux qui disposent du droit de parole. L'histoire de la « bravitude » le démontre. (...) Chateaubriand a écrit « vastitude » et ça n'a fait bondir personne ; s'il avait été Premier ministre, la réac-

tion eût sans doute été plus vive... » Alain Rey démontre au passage les implications politiques liées à un idiome national souvent perçu tel un mythe : « Nous sommes incapables d'avoir une image raisonné et scientifique d'une langue. Le désir crée une littérature par exemple, alors que la volonté politique répand une forme d'usage de cette langue parmi d'autres pour la faire triompher. Si les deux éléments convergent, alors on a une grande langue historique dite de culture. Nous avons oublié qu'en 1914, la moitié des habitants de la France ne parlait pas le français. » Quand il évoque la francophonie, son histoire, ses valeurs, Alain Rey, déplore « les professionnels de l'obscénité qui sévissent aux heures de très grande écoute » et regrette « qu'aujourd'hui, un tel sujet ne se réduise qu'à 45 secondes au journal télévisé. » « Il est dommage, ajoute-t-il, que les émissions de Bernard Pivot aient été diffusées de plus en plus tard. Aujourd'hui, la littérature est noyée dans un ensemble avec les implications et les ambiguïtés que cela représente. Elle fait partie de ce sac culturel plus ou moins informe

breuses. Aujourd'hui, les responsables de TF1 se vantent de vider la tête des gens avant que d'y déverser Coca-Cola. Une telle parole de vérité ne doit surtout pas être oubliée... »

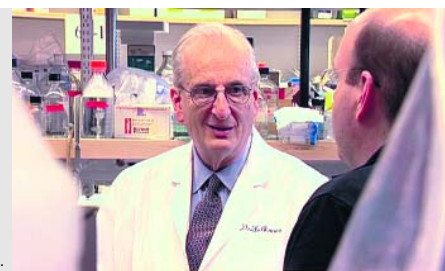
Alain Rey est donc un résistant, voilà probablement l'une des causes de son éviction des ondes de France Inter. « Je m'étais permis d'improviser une chronique sur les intermittents quand ils avaient envahi le studio et je crois que ce jour-là, sans le savoir, j'avais signé ma démission. » Officiellement, « l'ordonnateur des ondes » a avancé l'argument de l'âge. « Comme le disait Raymond Devos, *les mots vibrent selon les situations dans lesquelles ils se trouvent* et ordonnateur a la mauvaise habitude de vibrer avec les pompes funèbres ! » Alain Rey n'a-t-il pas, de surcroît, lui aussi été victime d'une forme de formatage ? « Le mot formatage fait partie des métaphores révélatrices. Le format et le formatage, tant qu'ils restent dans des domaines techniques, sont légitimes. Quand on passe de la technique au contenu de la technique, quand on fait passer les mots de la technicité à la façon de penser, on obtient ce genre d'image déplaisante. Qu'un texte soit formaté c'est parfois nécessaire, mais qu'un auteur soit formaté m'apparaît comme une catastrophe culturelle absolue. Il faut s'accrocher à des mots qui sont à la fois des programmes et des digues, comme "créateur", ou encore "original". Dans le paysage audiovisuel français d'aujourd'hui, ces termes ont beaucoup de poids et de force dans



1.



2.



3.

Antoine Perraud, qui fit défilier, grâce aux archives de l'Ina, les principales étapes d'une telle épihanie télévisuelle, engagea son interlocuteur à commenter ses prestations sur plus de trente ans, tout en l'amenant à donner son sentiment sur la francophonie, la littérature, l'évolution de la télévision, l'avenir de l'écrit, ou... son éviction de France Inter. Récusant le terme de star — « les stars font se retourner sur leur pas-

tion eût sans doute été plus vive... » Alain Rey démontre au passage les implications politiques liées à un idiome national souvent perçu tel un mythe : « Nous sommes incapables d'avoir une image raisonné et scientifique d'une langue. Le désir crée une littérature par exemple, alors que la volonté politique répand une forme d'usage de cette langue parmi d'autres pour la faire triompher. Si les deux éléments convergent, alors on a une grande

qu'on jette doucement à la poubelle, tout en clamant que la culture est la première des choses. » Avant 1987, la télévision était une institution qui mettait à la portée de tous des œuvres, notamment littéraires. Ensuite, on en a fait « un espace absolument soumis à cette main invisible dont parle Adam Smith et qui n'est autre que le marché. Cette main a fait main basse sur les médias. Les résistances et les réticences ont été peu nom-

la mesure où ils dénoncent tout ce qui tourne le dos à de telles notions, tout ce qui a tendance à envahir nos écrans comme une marée noire. Malgré leurs imperfections, ces mots portent en eux une valeur capitale puisqu'ils dénoncent leur contraire. » ●

Le dernier livre d'Alain Rey, *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, avec Frédéric Duval et Gilles Siouffi, vient de paraître aux éditions Perrin.



→ défendent la copie privée

50 organisations

Le 28 mars dernier, au théâtre de l'Athénée à Paris, se tenait une opération destinée à faire connaître au grand public le dispositif dit de copie privée. Face aux menaces qui pèsent sur cette rémunération et sur la liberté de copier de la part du grand public, 50 organisations ont signé une plateforme commune et créé un label « copie privée ».

Depuis plusieurs mois, la rémunération pour copie privée et la liberté de copier subissent une véritable offensive de la part des fabricants de matériel électronique et informatique. Ces fabricants plaident pour sa disparition auprès de la Commission européenne au motif que cette redevance désavantage leur politique commerciale et porte préjudice aux consommateurs. Ils ont ainsi soutenu à Bruxelles un projet de recommandation la remettant en cause. Pour fonder leur démarche, les fabricants de matériel s'appuient sur des arguments fallacieux et des chiffres erronés. Ainsi, la redevance pour copie privée ne freine d'aucune manière le développement de l'industrie et des services en ligne. Le taux de pénétration des lecteurs

producteurs, éditeurs, organisateurs de festivals se sont rendus auprès des instances européennes pour défendre le dispositif de la copie privée. Quelques semaines plus tard, en décembre, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, reportait l'adoption de la recommandation. Cependant, les industriels ne désarment pas. Le 12 février dernier, ils ont envoyé une lettre au président Barroso, afin d'exprimer leur mécontentement.

Aujourd'hui, le but de la démarche des 50 organisations est de souligner le rôle d'un dispositif qui reste mal connu du grand public, et qui pourtant participe de manière essentielle à la préservation de la diversité culturelle et de la vitalité artistique de notre pays (et des pays

des œuvres que ces supports permettent de copier. Ils sont encore plus rares à savoir que 25 % des sommes ainsi collectées alimentent de nombreuses manifestations culturelles sur tout notre territoire. En 2006, l'apport de la copie privée aux actions culturelles et à l'aide à la création en France a été de près de 40 millions d'euros.

UN PACTE ENTRE LES CRÉATEURS ET LE PUBLIC

Depuis plus de 20 ans, la copie privée assure un équilibre incontestable entre l'aspiration naturelle du public à accéder aux œuvres et la préservation nécessaire des droits et des rémunérations des créateurs.

Ce dispositif souple repose sur la négociation et le consensus entre

buer ce dernier au processus de création.

En s'acquittant de la redevance, le public participe directement au financement d'un grand nombre de manifestations culturelles dans une grande diversité de genres et de répertoires. En effet, la copie privée finance aussi bien les grands et les petits festivals que des pièces de théâtre, des documentaires, des concerts, des spectacles de rue ou de marionnettes, des expositions d'art, les arts graphiques et plastiques, des œuvres multimédias, l'écriture de films ou encore les arts du cirque – soit près de 5000 projets artistiques chaque année... pour tous les goûts, tous les âges, partout en France !

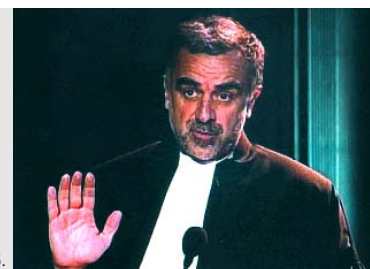
UN LABEL POUR INFORMER LE PUBLIC

La création, aujourd'hui, du « label copie privée » répond au désir des organisations signataires de rendre plus visible la copie privée menacée, et de rendre hommage à son

1. *Opus dei, une croisade silencieuse* de Marcela Said et Jean de Certeau
2. *Pouvoir et Télévision* Stephanie Malphettes et Bertrand Delais
3. *La guerre contre le cancer* de Sylvie Gilman et Thierry de Lestrade
4. *Un homme à la mer*, de Sylvain Bouttet
5. *Contre toute impunité* de Frédéric Castaignède



4.



5.

MP3 sur les marchés allemand et français – pays où existe une rémunération pour copie privée – est similaire à celui du Royaume-Uni où n'existe pas une telle rémunération. A titre d'exemple, la redevance perçue sur un i-Pod Nano de 4 Go vendu 259 euros s'élève en France à seulement 8 euros.

LE MONDE DE LA CULTURE MOBILISÉ

Dès octobre 2006, les créateurs,

européens qui l'ont adopté).

Peu de gens savent que, depuis 1985, lorsqu'ils achètent des supports vierges ou du matériel servant à copier de la musique et des images (tels que des cassettes, CD ou DVD vierges, des baladeurs numériques, des clés USB audio-philiques, des enregistreurs numériques de salon), sur le prix payé une petite partie (la redevance pour copie privée) rémunère les auteurs, éditeurs, interprètes et producteurs

les représentants du public, les ayants droit et les industriels. Au cours des années, il a démontré sa capacité d'adaptation aux bouleversements technologiques de la révolution numérique.

Au-delà de son importance dans la rémunération des créateurs (75% des sommes collectées leur sont directement reversées), on peut considérer que la copie privée établit un véritable pacte entre créateurs et public en faisant contri-

rôle essentiel dans la diversité et le dynamisme culturels de notre pays. Maxime Lemoyne a créé ce logo. Désormais, chaque manifestation culturelle bénéficiant des ressources de la copie privée apposera ce label sur ses supports de communication, afin que le grand public prenne conscience que la rémunération pour copie privée est un outil essentiel de financement de la vie culturelle du pays, et que lui-même y participe. ●

→ les 60 œuvres présélectionnées

Étoiles 2007

298 candidatures ont été reçues pour concourir aux Étoiles de la Scam 2007 (œuvres diffusées pour la première fois au cours de l'année 2006). Elles ont été examinées de manière rigoureuse par des auteurs, membres de la commission du répertoire audiovisuel de la Scam, qui, conformément au règlement des Étoiles, en ont pré-sélectionné soixante. Ces œuvres ont été soumises à un jury indépendant de cinq auteurs, nommé par le conseil d'administration de la Scam. Aux côtés de Daniel Karlin, président, Ariane Doublet, Yvon Gérard, Mylène Sauloy et Dominique Torrès dévoileront leur palmarès lors de la cérémonie de remise des Étoiles en présence des lauréats, de la presse, des diffuseurs et du public, le samedi 26 mai prochain au Festival Étonnants Voyageurs, à Saint-Malo. Les projections de *La nuit des Étoiles* se poursuivront le lendemain.

A PROPOS DU RAPPORT TESSIER

En février dernier, l'ancien président de France Télévisions, Marc Tessier, a remis au ministre de la Culture et de la Communication un rapport intitulé *La presse au défi du numérique*, suggérant d'encourager des investissements massifs dans le numérique, de favoriser les concentrations dans la presse et de créer un statut du journaliste citoyen et un label presse internet. La Scam, par la média-

LES 60 ŒUVRES PRÉSÉLECTIONNÉES

- *Ado d'ailleurs* de Didier Cros, Les poissons volants, Arte
- *Alimentation Générale* de Chantal Briet et Benoit Alavoine, Yenta production, Planète
- *Arperghis, tempête sous un crâne* de Catherine Maximoff et Patrice Nezan, Les films du présent, Arte
- *Assassinat d'une modiste* de Catherine Bernstein, IO Production, Arte
- *Autour du fleuve* d'Arnaud Mandagaran, Cauri Films, Image Plus-Epinal
- *Belzec* de Guillaume Moscovitz, VLR Productions, Canal +
- *Chacun joue sa vie* de Stéphan Lestrade, Point du jour, France 5
- *Du kinder surprise considéré comme une œuvre d'art* de Pascal Goblot, Le miroir, Arte
- *Forêts: l'espoir certifié* de Jean-Michel Vennemani, C[®] phares et Balises, France 5
- *Gérard Garouste* de Joël Calmettes, Chiloe productions, France 5
- *Glenn Gould, Au-delà du temps* de Bruno Monsaingeon, Idéale Audience, Arte
- *Greenpeace, opération plutonium* d'Eric Gueret, Program 33, Arte
- *Histoire d'un secret* de Mariana Otero, Archipel 35, France 5
- *Il était une fois le salariat* d'Anne
- *La malédiction de naitre fille* de Manon Loizeau et Alexis Marant, Capa Productions, Arte
- *L'Affaire Agnès S* de Dominique Adt, TGA, France 3
- *Le cauchemar de Darwin* d'Hubert Sauper, Mille et Une Productions, Arte
- *Le chœur des enfants* d'Emmanuel Descombes, Tétra média, France 2
- *Le mystère Malraux* de René-Jean Bouyer, Tétra média, France 3
- *Le père fourchette* de Sylvia Conti, Les films du tambour de soie, Image plus-Epinal



1.



2.



3.

tion de la commission des journalistes, participe avec les représentants des éditeurs des différents secteurs de la presse écrite, à un travail de réflexion devant aboutir à des propositions sur la gestion des fonds éditoriaux au regard de la qualité d'auteur des journalistes.

- Moszkovicz, Félice Roblin, Daniel Barrouk et Philippe Amar, Zadig Production, France 5
- *Closing your eyes* de Robin Hunzinger, Real productions, KTO
- *Contre toute impunité* de Frédéric Castaignède, AMIP, Arte
- *Coup de feu à l'Elysée* de Daniel Serre, Strawberry films, France 5
- *Derroll Adams, l'homme au Banjo* de Patrick Ferryn et Denise Vindevogel, Caboose productions, CBA et l'Archipel RTBF, RTBF-la deux

- Kunvari, Iskra, France 5
- *Iran: une révolution cinématographique* de Nader Takmil Homayoun, Avenue B productions, Arte
- *J'ai très mal au travail* de Jean-Michel Carré, Patricio Agostini et Nicolas Sandret, Films Grain de sable, Canal +
- *La belle et les bêtes* de Marie Ka, VF Films production, France 3
- *La guerre contre le cancer* de Sylvie Gilman et Thierry de

- *Le rêve de Hiam* de Jérôme Lefdup, Un monde meilleur, Canal +
- *Le soleil et la mort* de Bernard Debord, Mat Films, France 5
- *Les années de sang* de Dan Setton, Zadig Production, France 2
- *Les bordels de la honte* d'Eric Lehnisch, Comiti production, M6
- *Les enfants perdus de Tranquility Bay* de Mathieu Verboud et Jean Robert Viallet, Zadig Production, France 2

- *Les racines du mal* de David Carr-Brown, Nova prod, France 2
- *Les Rapa Mui ont fait un rêve* de Gérard Bonnet, Beall, France Ô
- *L'étrange Noël* de Vincent Froehly, le 2^e souffle, Arte
- *Lettre à Lou* de Luc Boland, Stromboli pictures, RTL-TVI
- *L'expressionnisme allemand*, générique d'Eric Bernaud, Arte GEIE, Arte
- *L'identificateur* de Philippe Cornet, the cu company, VRT
- *Ma mondialisation* de Gilles Perret, Mecanos Productions et La Vaka, France 3 Rhône-Alpes
- *Maestro Furioso* de Gérard Dipuglia et Laurent Ducrozet, B.C.I., France 3.
- *Mahaleo* de Marie-Clémence Paes, César Paes, Raymond Rajaonarivelo, Laterit productions, Canal +
- *Maradona, un gamin en or* de Jean-Christophe Rosé, 13 Production, Arte
- *Mille et un jours* de Frédéric Laffont, Albert Films, France 2
- Desenne, Europimages, Arte
- *Pouvoir et Télévision* Stéphanie Malphettes et Bertrand Delais, CAPA Productions, France 5
- *Radio Okapi, radio de la vie* de Pierre Guyot, Presspartner productions, TV5 Monde
- *Raffaele Mastroianni : profession voleur* de Didier Verbeek, RTBF
- *Sept jours de la vie du père Noël* de Gulya Mirzoeva, Mille et Une Productions, Arte
- *Sounou Sénégal* de Jean-Pierre Lenoir, Dominant 7, Telessonne
- *Suzy Solidor, un étrange destin* d'Alain Gallet et Marie Francis, Aligal Production, France 3-Ouest
- *Tjibaou, le pardon* de Gilles Dagneau et Kotra Wallès, aaa, France Ô
- *Trafic Mortel, quand les médicaments tuent* de Patrice Le Gall du Terre et Michel Koutouzis, BFC productions, France 5
- *Un dragon dans les eaux pures du Caucase* de Nino Kirtadze, Roche Productions, Arte
- *Un homme à la mer*, de Sylvain

LE FIPA À LA SCAM

Ce premier rendez-vous « d'Après-Biarritz » propose, avenue Vélasquez, à tous ceux qui n'ont pu se déplacer en janvier dernier, de voir les documentaires et grands reportages récompensés cette année : Prix Mitrani, Fipa d'or et Fipa d'argent. Mercredi 23 mai 2007, à partir de 15 heures. Réservation indispensable au 01 56 69 64 30 Programme complet sur www.scam.fr, dès le 14 mai. www.fipa.tm.fr

LA DIVERSITÉ CULTURELLE ENCORE MENACÉE

La Coalition française pour la diversité culturelle demande au gouvernement français qu'il intervienne pour que soit abandonnée l'approche commerciale proposée par la Commission européenne en matière de coopération culturelle et audiovisuelle. Cette approche est contraire aux principes de la convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

LE PRIX KESSEL ET LES ÉTOILES AUX ÉTONNANTS VOYAGEURS

La Scam aura le plaisir, comme chaque année, de remettre le Prix Joseph Kessel à Saint-Malo, dans le cadre du festival Étonnants Voyageurs. Une après-midi entière sera consacrée à une programmation de films documentaires réalisés autour de l'un des « héritiers spirituels » de Joseph Kessel, l'écrivain voyageur Henry de Monfreid.

Les Étoiles de la Scam, dont ce sera la seconde édition, seront décernées à Saint-Malo, samedi 26 mai, en fin de journée, à l'auditorium du Palais du Grand Large. La cérémonie sera suivie des projections des films récompensés, d'un débat avec les journalistes et les diffuseurs : samedi 26 mai en soirée et dimanche 27 mai dans l'après-midi. Information : www.scam.fr ou www.etonnants-voyageurs.net/

1. *Plus loin que le bleu du ciel* de Valérie Winckler et Patrice Desenne
2. *Le cauchemar de Darwin* d'Hubert Sauper
3. *Le chœur des enfants* d'Emmanuel Descombes
4. *La malédiction de naitre fille* de Manon Loizeau et Alexis Marant
5. *Forêts: l'espoir certifié* de Jean-Michel Vennemani

4.



5.



- *Nauru, l'île aux désastres* de Laurent Cibien, Pascal Carcanade, Beta productions, Arte
- *Opus dei, une croisade silencieuse* de Marcela Said et Jean de Certeau, Valparaiso production, Planète
- *Papy-Mamie, c'est chez moi et ailleurs* de Michael Lheureux, Quark Productions, France 3-Ouest
- *Plus loin que le bleu du ciel* de Valérie Winckler et Patrice
- Bouttet, Aligal Production, France 3
- *Une histoire de ballon* de Stéphanie Gillard, OZ Production, Arte
- *Verdun, massacre annoncé* d'Axel Clevenot, Supersome productions, Images plus-Epinal.

de l'Unesco, entrée en vigueur le 18 mars 2007, trois mois après sa ratification par les états membres. Une entrée en vigueur célébrée à Montréal par les coalitions nationales qui, à cette occasion, ont adopté une déclaration. Information : www.coalitionfrancaise.org/

FESTIVAL DE LASALLE

Du 17 au 20 mai 2007, le 6^e Festival de Lasalle en Cévennes -festival de films documentaires, dont la Scam est partenaire- s'intéresse aux « images du pouvoir ». Information : www.champcontrechamp.org

→ ...ouvre le cœur et l'esprit

Parce que la culture...

Lors du dernier Salon du Livre en mars dernier, à l'initiative de la commission du répertoire de l'écrit présidée par Olivier Weber, plusieurs auteurs ont signé un manifeste pour demander que la télévision publique donne plus de place à la culture sur ses antennes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2007

L'assemblée générale du 6 juin prochain renouvellera notamment la moitié des membres du conseil d'administration. Les membres de la Scam ont reçu les documents relatifs à cette AG et peuvent d'ores et déjà voter par correspondance postale (l'enveloppe doit parvenir à la Scam au plus tard le 4 juin) ou par voie électronique (jusqu'au 4 juin) en se connectant au site sécurisé <https://extranet.scam.fr> à l'aide des codes confidentiels qui leur ont été envoyés par la poste. Bien évidemment, le vote sera également possible en séance, le 6 juin à 14 heures, à la Maison de la Chimie (28 rue Saint-Dominique - 75007 Paris). Suite au vote de l'assemblée générale 2006, chaque adhérent dispose, cette année, de 10 voix (au lieu d'une seule), chaque sociétaire stagiaire de 50 voix (au lieu de 25) et chaque sociétaire dispose toujours de 100 voix. Information : Céline Lanau (01 56 69 58 14) ou Stéphane Joseph (01 56 69 58 09).

Parce qu'à travers l'histoire des hommes, les arts construisent des liens solides entre les êtres, la culture est civilisatrice. Pourtant, à l'heure de l'élection présidentielle, la culture reste absente du projet des candidats à la présidence de la République ! Pourtant il existe un outil de partage démocratique de la culture qui appartient à chaque citoyen français et dont l'Etat est le seul actionnaire : la télévision de service public... Que sont devenues les émissions *Un Siècle d'écrivains ? Apostrophes ? Océaniques ? Portraits - souvenir ? Bibliothèque de poche ? Les Cent livres ? Le Temps de lire ? Italiques ? Les Hommes-Livres ? Les Mémoires ? Lire c'est vivre ? Lectures pour tous ?*

Par quoi ont-elles été remplacées ? Les rencontres avec les auteurs, les cafés littéraires, les lectures et autres événements consacrés à la littérature, ont joué un rôle déterminant que n'assume plus la télévision, et la pauvreté de ses programmes ne favorise guère l'ouverture

aux littératures et aux auteurs du monde entier. Pourquoi ?

Aujourd'hui nous demandons à l'Etat qu'il rende au public ce qu'il lui doit : le goût de la découverte, l'appétit pour la culture, le désir de lecture.

Nous demandons que les journalistes, les critiques, les réalisateurs puissent aujourd'hui réaliser à la télévision, aux heures de grande écoute, des portraits d'écrivains, des entretiens voire des émissions de plateau véritablement dédiés à la littérature. Nous demandons que soit donnée la parole aux auteurs, avec intelligence et respect, afin que leurs œuvres soient accessibles au plus grand nombre.

Ce manifeste, à l'initiative de la Scam (Société civile des auteurs multimedia) et de la Maison des écrivains, s'adresse aux candidats à l'élection présidentielle car leurs engagements sont décisifs pour notre avenir. ●

Plus de 850 signataires à ce jour, pour les rejoindre :

<http://www.scam.fr/petition.html>

les premiers signataires : Jean Amadou, Henri Amouroux, Pierre Assouline, Marie-Louise Audibert, Jacques Barsac, Jeanne Benameur, Raphaële Billetdoux, Robert Bober, Claude Burgelin, Ange Casta, Miriam Cendrars, Edmonde Charles-Roux, Noëlle Châtelet, Michel Ciment, Yves Courrière, Henri Cuoco, Bernard Debord, Kamal Dehane, Abdelkader Djemai, Jean-Marie Drot, Pierre Dumayet, Pierrette Fleutiaux, Benoîte Groult, Nedim Gürsel, Philippe Jacottet, Jean-Marcel Jeanneney, François Jouffé, Jean Lacouture, Jean-Claude Lamy, Alain Lance, Denis Langlois, Dominique Lapiere, Gilles Laporte, Gilles Lapouge, Michel Le Bris, Robert Le Texier, Jean Malaurie, François Maspero, Gabriel Matzneff, Ian Monk, Aldo Naouri, Benoît Peeters, Roger Pierre, Jean-Bernard Pouy, Jérôme Prieur, Claude Pujade-Renaud, Dominique Rabourdin, Patrick Rambaud, Jacques Rancourt, Alain Rey, Jean Rouaud, Leïla Sebbar, Guy Seligmann, Yves Simon, André Théron, Serge Toubiana, Abdourahman Waberi, Olivier Weber, Martin Winckler.

LA FÊTE DES GRANDS PRIX

Y'a d'la rumba dans l'air ! Ainsi seront fêtés en musique les lauréats des Prix de la Scam, le 21 juin prochain, et leurs œuvres saluées avec talent par les musiciens de *La Mecanica*. Vous êtes invités à danser sans modération et à toutes les ruedas, boleros, cha cha cha, guarachas, etc. Fête des Grands Prix de la Scam, jeudi 21 juin à la Scam, à partir de 19 heures. Réservation indispensable au 01 56 69 58 17. Information : www.scam.fr

FESTIVAL DU CREUSOT

Le Festival, dédié à la communication audiovisuelle des entreprises, institutions et collectivités, se tiendra du 18 au 21 juin 2007. Il marque son 20^e anniversaire par sa nouvelle identité et devient le Fimac (Festival international des médias corporate). Parmi les nouveautés cette année, une compétition des programmes de formation, davantage de films européens et américains dans la compétition internationale, tables rondes et ateliers suivis de débats...

CONTRADICTIONS JURISPRUDENTIELLES

En 2004 et 2005, la Cour d'appel de Paris prend deux décisions contradictoires :

→ En janvier 2004, dans l'*affaire Monet*, l'ADAGP (société des auteurs dans les arts plastiques et graphiques) assigne en justice les Editions Hazan pour la reproduction dans ses ouvrages d'œuvres de Claude Monet. Elle estime que les Editions Hazan auraient dû verser des droits d'auteur aux ayants droit du peintre, décédé en 1926.

La Cour d'appel déboute l'ADAGP de ses demandes tranchant en faveur du non cumul des prorogations de guerre.

→ Un an plus tard, la Cour statue en sens inverse, dans l'*affaire Boldini* : à l'occasion du centenaire de la mort de Verdi, un entrepreneur produit un spectacle dont l'affiche comprend un portrait du compositeur, qui sert également de jaquette au disque extrait du spectacle. Or, le portrait de Verdi comporte certaines ressemblances avec une œuvre similaire peinte par Giovanni Boldini, décédé en 1931.

Invoquant que l'œuvre de Boldini bénéficie des deux prorogations de guerre, ce qui porte son entrée dans le domaine public au 30 septembre 1996 [1932+ 50ans +14 ans et 272 jours], l'ADAGP soutient que l'œuvre était encore protégée en France au 1er janvier 1995, ce qui lui vaut de profiter de l'extension de protection prévue par la Directive.

A cela, elle ajoute que cette exten-

sion doit être augmentée des prorogations de guerre, la modification du délai de droit commun ayant laissé intacts ces droits acquis, ce qui porte l'entrée dans le domaine public à septembre 2016 [1932+ 70 ans+ 14 ans+ 272 jours].

La Cour d'appel considère que, la loi de 1997 n'ayant pas abrogé les articles relatifs aux prorogations de guerre, ces dernières constituent des droits acquis. Leur maintien ne peut être exclu.

La question embarrassante pour les magistrats, le reste tout autant pour les éditeurs comme pour les auteurs, un bon nombre d'œuvres susceptibles de bénéficier d'un éventuel cumul ayant été créés par des auteurs de renom dont les œuvres connaissent toujours le succès...

Chacun attendait donc une décision de la Cour suprême : la Cour de cassation...

LA COUR DE CASSATION SEMBLE AVOIR TRANCHÉ

La Cour de cassation, dans deux arrêts du 27 février dernier, concernant les héritiers des peintres Monet et Boldini tranche le débat en optant pour l'« absorption » des prorogations de guerre par le nouveau délai : La Cour de cassation, confirmant l'arrêt de la Cour d'appel de Paris dans l'*affaire Monet*, mais cassant la décision de la même cour dans l'*affaire Boldini* décide que :

« (...) la période de 70 ans retenue pour l'harmonisation de la durée de protection des droits d'auteur au sein de la Communauté euro-

péenne couvre les prolongations pour faits de guerre, hormis les cas où au 1^{er} juillet 1995, une période de protection plus longue avait commencé à courir, laquelle est alors seule applicable. »

Quid alors du statut des auteurs morts pour la France, qui donne droit à une protection supplémentaire de trente ans instituée par une loi de 1951 ? Le raisonnement de la Cour de cassation s'applique-t-il également pour leurs œuvres ? (Alain Fournier, Charles Péguy, Saint-Exupéry, Louis Pergaud...). La question demeure ouverte.



Références

- Art. L. 123. 8 du Code de la Propriété intellectuelle
- Art. L. 123. 9 du Code de la Propriété intellectuelle
- Art. L. 123. 10 du Code de la Propriété intellectuelle